



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le - 1 AOUT 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA
LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Affaire suivie par : M. GILLARDET

☎ 04 84 35 42 76

✉ sylvain.gillardet@bouches-du-rhone.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 1^{er} août 2018, il sera procédé, sur le territoire des communes d'Ensuès-la-Redonne, de Gignac-la-Nerthe, de Marignane, et Châteauneuf-les-Martigues, à l'ouverture d'une enquête publique pour une durée de 33 jours portant sur la demande formulée par la société ENSUA en vue d'être autorisée à exploiter une plateforme logistique (lot E) au sein de la ZAC des Aiguilles sur la commune d'Ensuès-la-Redonne(13),

A été désigné, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Gérard MIDONIO Chargé d'Etudes à l'AGAM, retraité.

Le dossier d'enquête complet sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairies sur le territoire des communes d'Ensuès-la-Redonne, de Gignac la Nerthe, de Marignane, et Châteauneuf-les-Martigues, pendant trente trois jours consécutifs, du lundi 3 septembre 2018 au vendredi 5 octobre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur les registre d'enquêtes ouverts dans les mairies concernées.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la préfecture des Bouches-du-Rhône (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>).

Le dossier complet pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h15 – bureau 420 – tel. 04.84.35.42.76).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci, auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance

relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie d'Ensuès-la-Redonne siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse :

pref-ep-ensua@bouches-du-rhone.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête et les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture <http://www.bouches-rhone.gouv.fr> où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessous seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Gérard MIDONIO qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants en mairies :

Mairie d'Ensuès-la-Redonne: Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensuès-la-Redonne

Lundi 3 septembre 2018 de 9 h à 12h
Mardi 11 septembre de 16h à 19h
Mercredi 19 septembre 2018 de 9h à 12h
Jeudi 25 septembre 2018 de 9h à 12h
Vendredi 5 octobre 2018 de 14h à 17h

Mairie de Châteauneuf-les-Martigues Hôtel de ville, 2 Place Bellot 13220 Châteauneuf-les-Martigues

Mardi 4 septembre 2018 de 14h à 17h
Jeudi 13 septembre 2018 de 9h à 12h
Jeudi 20 septembre 2018 de 14h à 17h
Vendredi 5 octobre 2018 de 9h à 12h

Mairie de Gignac-la-Nerthe : Services Techniques 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe

Mardi 11 septembre 2018 de 9h à 12h
Jeudi 27 septembre 2018 de 14h à 17h

Mairie de Marignane : Hôtel de ville -CS 40022 - 13729 Marignane Cedex

Jeudi 4 octobre 2018 de 14h à 17h

Les observations et propositions émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Par ailleurs, l'ensemble des observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies précitées ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies précitées ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet.

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision au titre du Code de l'environnement est le préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation ou refus du projet porté par le pétitionnaire, après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône
<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>.

Pour ce dossier, la personne responsable du projet est Monsieur Emmanuel LISCOUET Directeur des Opérations de la Société ENSUA ☎: 04 42 94 23 30 ✉ e.liscouet@barjane.com

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale



Magali CHARBONNEAU